

**Session Plénière du 25 avril 2019**

**RAPPORT N°19.02.04 – Bilan d'étape SRDEII**

**Intervention de Jean-René COUEILLE**

Monsieur le Président, chers Collègues,

Quelques remarques sur ce bilan d'étape à deux ans du SRDEII en matière d'agriculture :

- la structuration des filières agricoles en CAP se poursuit, et nous la soutenons, avec la signature des CAP horticulture, apiculture et viticulture et la création en cours des CAP pisciculture d'étang et venaison et nous saluons le nouveau cadre d'intervention des CAP filières sensé intégrer les « filières locales » et simplifier l'accès aux aides directes de la Région et du FEADER.

En revanche, hors des CAP filières l'action réelle de la Région n'est pas en adéquation avec les objectifs affichés :

- l'agriculture biologique si chère à l'exécutif n'a progressé que de 0,8% de la Surface Agricole Utile de la Région en 3 ans. Fin 2016, le Centre-Val de Loire était classé 10ème, sur les 14 régions du classement Agence Bio3, en nombre de fermes. Sur la période 2015-2017 la SAU n'a pour ainsi dire pas progressé et la région a perdu une place au classement, occupant désormais la 13ème place.

De plus le CAP Conversion qui permet de financer les démarches des producteurs qui passent au bio a perdu 10% en 2018 ainsi que la ligne « Développement de l'agriculture biologique » qui a perdu 2% ;

Pour pouvoir manger bio et local, il faut d'abord pouvoir produire en région et donc s'en donner les moyens.

« L'installation-transmission » jugée prioritaire dans le SRDEII a, elle aussi, subi une baisse budget de 10%, en 2018.

Plus grave à court terme, la révision de la carte des Zones Défavorisées Simples conduisant à la suppression d'ici à 2021 de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) dans plusieurs zones de notre région et privant 477 exploitations de ce dispositif indispensable à leur survie ne peut pas être compensée par la Région par manque de moyens. Les 600 000 € d'aides exceptionnelles sur deux ans qui représentent 2 000 € par exploitation sur les 7 000 € environ qu'elles vont perdre par an ne sont qu'un palliatif comme d'ailleurs la mobilisation des CAP filières élevage sans augmentation conséquente et pérenne de leur budget.

Nous redisons donc à nouveau que la Loi Notre ne permet pas aux Régions d'assumer la compétence exclusive en matière économique par manque de moyens mais aussi que les choix budgétaires de l'exécutif ne permettront pas de maintenir le tissu des exploitations encore en activité mais aussi de préparer l'avenir.

En effet, il y a distorsion entre l'objectif du SRDE2I d'aider notre agriculture en anticipant les conséquences du réchauffement climatique et le manque d'engagements concrets en particulier dans le domaine du stockage de l'eau.

Comme nous l'avions déjà demandé, il est indispensable de mettre en place un véritable plan de création de retenues des eaux de pluies hivernales afin de pouvoir disposer en été des m<sup>3</sup> nécessaires à l'irrigation en limitant le pompage dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau. Ce type de dispositif impliquant profession agricole, chambres, agences de bassin et investisseurs institutionnels et privés existe depuis des décennies dans les anciennes régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.

La profession agricole le demande toute filières confondues, il en va de la pérennité de l'agriculture classique comme de l'agriculture biologique.

Je vous remercie.